



Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

| Prix de vente | Habitation / Professionnel | Terrain | Parking / Garage |
|---|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Jusqu'à 40 000 € | 4 600 € TTC | | |
| De 40 001 à 60 000 € | 9 % TTC du prix de vente | | |
| De 60 001 à 90 000 € | 7 % TTC du prix de vente | 10 % TTC du prix de vente | |
| Au-delà de 90 000 € | 4 % TTC du prix de vente | | 15 % TTC du prix de vente |
| Par tranche composant le prix de vente | | | |

Avis de valeur :

- Avis de valeur verbal : gratuit
- Avis de valeur écrit : 120,00 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI L'Agence Briarde – 1480 bis, av de Paris 77120 MOUROUX

SARL / Capital social 8 000€ / RCS Meaux 479 588 709 / CPI T / G n°7701 2018 000 027 886 délivrée par la CCI de Seine et Marne

Garantie : GALIAN Assurances 89, rue de la Boétie 75008 PARIS n° ORIAS : 09047201

Honoraires au 01/04/2017

La délivrance d'une note est obligatoire.

LOCATIONS

- **A USAGE D'HABITATION (TVA 20%) :**
 - **Honoraires d'entremise et de négociation :**
 - 150 € TTC à la charge exclusive du bailleur si surface habitable ≤ 20 m²
 - 100 € TTC à la charge exclusive du bailleur si surface habitable entre 21 m² et 25 m²
 - 80 € TTC à la charge exclusive du bailleur si surface habitable entre 26 m² et 45 m²
 - 0 € si surface habitable ≥ 45 m²
 - **Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 4,75 % TTC du loyer annuel hors charges pour la part imputable au locataire preneur, sans pouvoir excéder le plafond de 8 € TTC/m² de surface habitable.**

Le bailleur doit contribuer aux honoraires pour un montant au moins équivalent à celui appliqué au preneur.
 - **Honoraires afférents à la réalisation de l'état des lieux : 1,75 % TTC du loyer annuel hors charges pour la part imputable au locataire preneur, sans pouvoir excéder le plafond de 3 € TTC/m² de surface habitable.**

Le bailleur doit contribuer aux honoraires pour un montant au moins équivalent à celui appliqué au preneur.
- **A USAGE PRECAIRE, COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL (TVA 20%) :**
 - 15 % TTC du loyer net de charges
 - Rédaction ou renouvellement du bail : 300 € TTC
 - Frais d'enregistrement du bail à la charge du locataire selon tarif en vigueur de l'administration fiscale.

Exemple de calcul pour une location trimestrielle de 2100 €, soit 8400 € par an :

 - Location : 8400 x 15% = 1260 € TTC
 - Rédaction du bail = 300 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI L'Agence Briarde – 1480 bis, av de Paris 77120 MOUROUX
SARL / Capital social 8 000 € / RCS Meaux 479 588 709 / CPI T/G n°7701 2018 000 027 886 délivrée par la CCI de Seine et Marne n° ORIAS : 09047201

Honoraires au 01/09/2019

Garantie : GALIAN Assurances 89, rue de la Boétie 75008 PARIS

La délivrance d'une note est obligatoire.

GERANCE LOCATIVE

Les honoraires seront fixés entre les parties à la souscription du mandat de gestion immobilière.

- POUR LA GESTION COURANTE (TVA 20%) :
7,2% TTC (6% HT) sur les encaissements hors dépôt de garantie.
- GARANTIE DES LOYERS IMPAYES ET DETERIORATION IMMOBILIERE :
2,40% TTC sur les sommes encaissées.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI L'Agence Briarde – 1480 bis, av de Paris 77120 MOUROUX
SARL / Capital social 8 000 € / RCS Meaux 479 588 709 / CPI T/G n°7701 2018 000 027 886 délivrée par la CCI de Seine et Marne n° ORIAS :
09047201

Garantie : GALIAN Assurances 89, rue de la Boétie 75008 PARIS

Honoraires au 01/09/2019

CCI de Seine et Marne n° ORIAS :

La délivrance d'une note est obligatoire.